

**Bulletin Technique N° 130** 

# Refus des carcasses alternateurs/démarreurs

MAJ 04.2013

### ÉLECTRICITÉ MOTEUR

TRANSMISSION
DIRECTION
CLIMATISATION
SUSPENSION
PIÈCES MOTEUR
FREINAGE
ACCESSOIRES

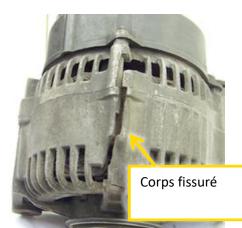


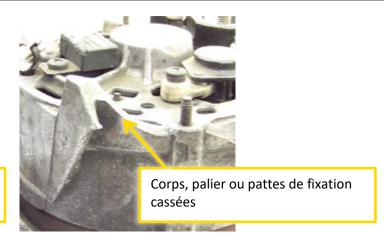






## Refus sur les carcasses d'alternateurs







Dommages dus au feu, à la rouille



Arbre de rotor endommagé ou



Axe de rotor tordu ou filetage arraché



Patte de fixation cassée, trous ovalisés, filetage endommagé.



Pièce incomplète (manque poulie, ventilateur, régulateur, ...)

Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse.







### Refus sur les carcasses de démarreurs



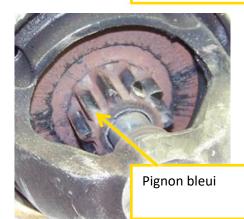


Pièce démontée ou incomplète



Dommages dus au feu, à la rouille ou à l'oxydation





Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse. (La liste des pannes présentée dans ce document est non exhaustive).

#### Rappel de nos conditions générales de ventes (Art. 9)

Ne sont acceptées que les carcasses complètes et qui ne sont pas affectées de brisures ou fissures dans les éléments moulés et/ou parties essentielles, de dégâts causés par le feu la rouille ou l'oxydation, démontées, et qui ne sont pas des unités de fabrication non OEM.



